

Conseil municipal du lundi 28 juin 2021

Nom Prénom	Présence	Pouvoir	Nom Prénom	Présence	Pouvoir
Bertholon Michel	X		Palandre Françoise	X	
Bousquet Mireille	démission au	11/10/2020	Poncery Marianne	X	
Cibert Gilles	X		Sagnol Jean-Paul	X	
Fayard Marie-Hélène	X		Seytre Yves	X	
Garnier André	X		Trescarte Joëlle	X	
Gouit Raymond	X				

- heure de début : 20H00

*vérification du quorum

Les conseillers municipaux doivent être physiquement présents, les procurations n'entrent pas dans le décompte du quorum. Le quorum doit être atteint au début de la séance ainsi qu'à la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.

* REFECTIONS MAISON DU SUC : CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES SUITE AU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE ET REUNION COMMISSION APPEL D'OFFRES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 27 novembre 2020 (n°2020-72) qui décidait le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de réfections de la maison du suc confiée à l'architecte Eric VOCANSON – Aurec Sur Loire, la délibération 2020-59 présentant un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 (27% 46 000 €), la délibération 2020-66 présentant un dossier de demande de subvention au titre du bonus relance auprès de la Région (30% 48 707 €) et la délibération 2020-67 présentant un dossier de demande de subvention au titre du fonds 199 auprès du Département (12% 20 000 €).

Une consultation type procédure adaptée a été déposée sur la plateforme des marchés publics et publiée sur La Tribune Le Progrès.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion de la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 17 juin 2021 et qui a procédé à l'ouverture des offres.

Lot 1 maçonnerie VRD :

une seule offre de la SARL VIAL – DUNIERES (note 84/100) pour un montant HT de 31 435 € *estimation architecte 30 515 € HT*

Lot 2 menuiseries extérieures aluminium – serrurerie :

2 candidats BORY ALEX – ST ROMAIN LE PUY (note 85.93/100) DURIEUX - DUNIERES (note 92/100) pour un montant HT de 12 020 € *estimation architecte 11 735 € HT*

Lot 3 menuiseries intérieures bois :

Un seul candidat A MI BOIS – ST DIDIER EN VELAY (note 100/100) pour un montant HT de 21 178 € HT *estimation architecte 18 690 € HT*

Lot 4 plâtrerie – peinture – faux plafonds :

3 candidats PETRUS CROS - FIRMINY (note 84.45/100) CETON – BRIVES CHARENSAC (note 90.94/100) PEPIER CHARREL – STE SIGOLENE (note 98.4/100) pour un montant de 59 968.80 € HT *estimation architecte 59 968.80 € HT*

Lot 5 carrelage – faïence :

2 candidats BONNET CARRELAGE - YSSINGEAUX (note 76.06/100) DELAIGUE - RIOTORD (note 93.6/100) pour un montant HT de 7 924 € *estimation architecte 9 340 € HT*

Lot 6 électricité CF chauffage électrique :

1 seul candidat FRAISSE - YSSINGEAUX (note 95.2/100) pour un montant HT de 38 150 € *estimation architecte 31 500 € HT*

Lot 7 ventilation plomberie sanitaire :

1 seul candidat SARL DREVET Stéphane - DUNIERES (note 79.2/100) pour un montant HT de 21 729 € *estimation architecte 25 800 € HT*

Ce sont les offres des entreprises :

SARL VIAL – DUNIERES Lot 1 maçonnerie VRD

DURIEUX – DUNIERES - Lot 2 menuiseries extérieures aluminium – serrurerie

A MI BOIS – ST DIDIER EN VELAY **Lot 3 menuiseries intérieures bois**
PEPIER CHARREL – STE SIGOLENE **Lot 4 plâtrerie – peinture – faux plafonds**
DELAIGUE - RIOTORD **Lot 5 carrelage – faïence**
FRAISSE - YSSINGEAUX **Lot 6 électricité CF chauffage électrique**
SARL DREVET Stéphane - DUNIERES **Lot 7 ventilation plomberie sanitaire**

qui obtiennent le plus de points au regard des critères de jugement du règlement de la consultation et qui sont retenues par la commission d'appels d'offres

Pour un montant total HT de 192 404.80 € (estimation architecte 188 587.50 €) hors maîtrise d'œuvre (22 205 € HT) et contrôles technique et sécurité (5 625 € HT)

de plus, M le Maire propose au Conseil de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du contrat territorial de relance et de transition écologique principalement grâce à la rénovation énergétique du bâtiment.

Il est demandé au Conseil de donner son avis : avis favorable à l'unanimité

*** AVIS DE LA COMMUNE DE ST JULIEN MOLHESABATE SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON SUITE AU RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020**

Monsieur le Maire rappelle l'article 136, II de la loi ALUR modifiée (par la loi la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire) qui précise que, s'il n'a pas été effectué précédemment, le transfert de la compétence en matière de planification urbaine locale « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la communauté de communes ou d'agglomération se réalisera automatiquement « **le 1^{er} juillet** de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ». Ainsi, les communes qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique et appliquer la minorité de blocage prévue devront **impérativement délibérer avant le 30 juin 2021 (art. 7)** « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population doivent s'y opposer »..

Monsieur le Maire rappelle la délibération de la commune n° 2017-02 du 24 mars 2017 s'opposant au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon et propose au Conseil Municipal de délibérer

Considérant que c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique pour la Commune de SAINT JULIEN MOLHESABATE et que le conseil municipal a été renouvelé en 2020

Il est demandé au Conseil de délibérer

Avis favorable du Conseil à l'unanimité

*** COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF) AVEC ZONE FORESTIERE**

M le Maire rappelle la délibération du dernier conseil en date du 28 mai 2021 (n° 2021-15) qui avait désigné pour siéger à la CIAF commission intercommunale d'aménagement foncier

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis :

propriétaires titulaires

M ROCHE Joseph 13 route de Chantegraille lieudit Chantegraille 43220 ST JULIEN MOLHESABATE et
M BERTHOLON Michel 8 route de Thomarget lieudit Chapeyron 43220 ST JULIEN MOLHESABATE

propriétaire suppléant

M LARDON Pascal 18 route de Souvignet lieudit Barrey 43220 ST JULIEN MOLHESABATE est élu membre suppléant.

Pour le collège des propriétaires de biens forestiers :

propriétaires forestiers titulaires

- M ROLLIER Paul, membre du groupement forestier de POULENON 34 rue Miollis 75015 PARIS tél. 01-45-67-49-77 paulrollier@wanadoo.fr
- M GARNIER Georges 27 rue du Lavoir lieudit Le bourg 43220 ST JULIEN MOLHESABATE

propriétaires forestiers suppléants

- M GRAND Bernard 3 route de la Voûte lieudit Le Pommier 43220 ST JULIEN MOLHESABATE
- M MALZIEU Jacques 5 route de Thomarget lieudit Fontfreyde 43220 ST JULIEN MOLHESABATE

M ROLLIER Paul ayant démissionné car s'étant présenté également sur la commune de ST BONNET LE FROID, **il est demandé au conseil de désigner un autre propriétaire forestier**

Le conseil désigne M POLLET Jean Paul titulaire

*** ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir la délibération du 28 mai 2021 (n° 2021-18) concernant l'attribution des subventions 2021 :

- Laborieuse de DUNIERES (Haute-Loire).....	200 €
- Centre Léon Bérard LYON (Rhône).....	200 €
- Caisse Amicale Sapeurs-Pompiers de DUNIERES (Haute-Loire)...	300 €
- Jeunes agriculteurs Saint Didier (finale labour août 2021).....	100 €

Le conseil décide de supprimer la subvention concernant les jeunes agriculteurs de St Didier

*** Point sur les travaux en cours**

Consultation voiries à lancer
Travaux assainissement du bourg en septembre
Travaux maçonnerie divers
Entretien des chemins

*** Questions diverses**

Il est demandé au Conseil de délibérer sur la participation de 700 € de frais de scolarité/an/élève à verser à la mairie de VANOSC pour couvrir les frais d'un enfant domicilié à ST JULIEN MOLHESABATE inscrit à l'école publique Raymond Aubrac de VANOSC. **Le conseil décide de contacter par écrit la famille**

Pièce de théâtre fin juillet sur la commune
17 juillet conte
25 juillet vide grenier – marché de producteurs – soupe aux choux
08 août fête au village
Fin août cantatrice
04 septembre soirée des talents

Robinet d'eau jeu de boules à vérifier – rajouter poubelles – projecteur église à changer et à régler

Heure de fin : 21h00

